

Comment créer une Société publique locale ?

Les Sociétés publiques locales (Spl) sont un nouveau instrument d'intervention à la disposition des collectivités locales depuis 2010 et font parties intégrantes de la gamme des Entreprises publiques locales. Plus de 100 Spl sont aujourd'hui à l'œuvre. Comment créer des Spl sur des fondations pérennes ou transformer en toute sécurité une Société d'économie mixte (Sem) en Spl ? Recommandations et retours d'expériences de la Fédération des Epl.

Objectifs

- Orienter et sécuriser le montage d'une Société publique locale
- Détenir les clés d'un diagnostic de faisabilité et des recommandations sur la conduite du projet

Public

- Les élus des collectivités territoriales
- Les présidents et administrateurs des Epl

Dates et lieu

.....
au choix :
➤ . 11 juin 2013
. 3 octobre 2013
à Paris

Programme

Préalable à la création d'une Spl : les études de faisabilité

- Etudes de marché : analyse stratégique, définition du plan d'action
- Etudes financières : business plan, plan de trésorerie, montant du capital

Typologie des créations

- Création ex nihilo d'une Spl
- Transformation d'une Sem, d'une association ou d'une régie en Spl

Les étapes clés de la constitution de la Spl

- Rédaction des statuts : les points de vigilance
- Les éléments fondateurs : les actionnaires, le capital, la définition de l'objet social

- Le personnel de la Spl : transfert de personnel, mise à disposition et détachement de fonctionnaires

Cadre réglementaire et contrats « in house »

- Mise en œuvre de la relation "in house" avec les collectivités actionnaires et sécurisation du montage
- Les différents contrats avec les collectivités : délégation de service public, concession d'aménagement, marché public et mandat

Réussir le montage juridique de la Spl

- Délibération des collectivités territoriales ou de leurs groupements
- Signature des actes
- Réunion des organes dirigeants de la Spl
- Formalités de publicités légales

Intervenant

Un expert du département juridique de la Fédération des Epl

Tarif individuel

(comprenant frais pédagogiques, documentation, déjeuner)
Collectivités territoriales, Epl adhérentes : 550 € HT (657,80 € TTC), TVA 19,6 %
Autres : 715 € HT (855 € TTC), TVA 19,6%

Contact et inscription



Joëlle Khérian
Tél. : 01 53 32 22 30
j.kherian@lesepl.fr

Fédération des Epl
95, rue d'Amsterdam
75008 Paris